



LA BERGUE
CENTRE DE LOISIRS

Mercredis de septembre à décembre 2023

Pour les enfants nés entre 2009 et 2020
(ayant 3 ans révolus lors du 1er mercredi)



Ouverture
des inscriptions
Jeudi 29 juin
à 8h30

Centre de loisirs de La Bergue
422 route de Thonon
74380 CRANVES SALES

04.50.39.30.37
labergue74@gmail.com
www.labergue.fr



Fonctionnement du centre les mercredis

Le mercredi, les enfants sont accueillis en journée complète ou en demi-journée selon les modalités suivantes :

- En journée complète

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

OU

- arrivée et retour en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

- En demi-journée matin sans repas

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

OU

- arrivée en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

- En demi-journée après-midi sans repas

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

OU

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après)



Horaires du secrétariat

En dehors des vacances scolaires :

Lundi de 14h à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Jeudi de 8h30 à 12h

Vendredi de 14h à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h



Les arrêts de car

	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle	8h00	18h20
GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération	8h10	18h10
AMBILLY PAIX - Arrêt de bus "La Paix" - Rue Marc Sangnier	8h20	18h00
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin	8h30	17h50
HUTINS - Ecole des Hutins- Rue de L'Annexion	8h40	17h40
LIVRON - Pharmacie de Livron - Rue JB Charcot à Annemasse	8h50	17h30
SOUS CASSAN - Ecole Jean Mermoz - Parking MJC à Romagny	9h00	17h20
VILLE LA GRAND - Au dessus du collège P. Langevin - Rue de la Pottière	9h10	17h10
VETRAZ MONTHOUX - Parking situé sur la route de Hauteville (où se trouvent les containers)	8h00	18h00
CRANVES SALES - Devant le collège Paul Emile Victor	8h10	17h50
SAINT CERGUES - Parking du groupe scolaire - Rue des Ecoles	8h25	17h35
MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons	8h35	17h25
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8h50	17h10
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
BONNE - Devant La Poste	9h15	16h45

ATTENTION !! Les enfants inscrits au car devront impérativement respecter l'arrêt choisi tout au long du mois. **Aucun enfant inscrit à un arrêt de car ne pourra être déposé ou récupéré directement au centre** (hors inscription en demi-journée). Veuillez consulter l'extrait du règlement intérieur sur le site www.labergue.fr ou demandez-le à l'accueil du centre.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront pour tous les mercredis du mois (hors vacances scolaires) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les mercredis de septembre à décembre 2023, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de jeudi 29 juin à 8h30, en vous connectant sur

www.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

IMPORTANT : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre tous les documents nécessaires à l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard sous 7 jours ouvrés soit :

- par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre),
- par email à labergue74@gmail.com

Votre facture vous sera adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis sous 14 jours ouvrés après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.

ATTENTION : les séjours réservés mais non validés entraîneront la **suppression des inscriptions et du compte internet pour une durée d'un an.**

Documents obligatoires à transmettre

Si votre enfant n'a pas encore été inscrit en 2023 :

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans l'onglet « infos d'inscription ») dûment complétées et signées
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) du foyer ou une attestation de quotient familial de la CAF ou votre numéro allocataire CAF si vous êtes bénéficiaire des Bons CAF
- Le carnet de vaccinations de l'enfant (le DTPolio est obligatoire)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La copie des pages "enfants" et "parents" du livret de famille

Si votre enfant a déjà été inscrit en 2023 :

- Merci d'adresser un mail à labergue74@gmail.com précisant que vous avez effectué une réservation

Tarifs des mercredis

	Pour les habitants d'Annemasse Agglo*		Pour les habitants hors Annemasse Agglo	
Quotient familial	Journée	Demi-journée sans repas	Journée	Demi-journée sans repas
Entre 0 et 800€ (avec bons CAF)	9,98 €	4,99 €	30,16 €	15,08 €
Entre 0 et 1200€ (sans bons CAF)	13,42 €	6,71 €	32,03 €	16,02 €
Entre 1201 et 1600€	16,95 €	8,48 €	34,94 €	17,47 €
Entre 1601 et 2000€	20,07 €	10,04 €	37,54 €	18,77 €
Entre 2001 et 2500€	23,50 €	11,75 €	40,25 €	20,12 €
Entre 2501 et 3000€	27,04 €	13,52 €	42,74 €	21,37 €
Entre 3001 et 3600€	29,74 €	14,87 €	48,36 €	24,18 €
Sup. ou égal à 3601€	33,28 €	16,64 €	54,08 €	27,04 €

*Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly

Frais de dossier

(valable pour toute première demande d'inscription de l'année civile)

1 enfant : 19.35 €

2 enfants : 26.60 €

3 enfants et + : 31.30 €

Comment trouver votre quotient familial ?

- Vous pouvez demander votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Vous pouvez calculer votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nb de parts du foyer

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Toute personne dont le QF est compris entre 0 et 800 € mais ne communiquant pas son numéro allocataire sera facturée sur la tranche tarifaire 2.

La tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée pour toute personne ne justifiant pas son quotient familial.